

AUTORISATIONS D'URBANISME ET PERMIS DE CONSTRUIRE - DERNIÈRES RÉFORMES

Public

Maîtrise d'ouvrage
Services commerciaux
Monteurs d'opération
Services immobiliers
Services fonciers
Aménageurs
Autres

Pré requis

Validé avec le client

Intervenants

Formateurs, experts dans le domaine et sélectionnés selon des critères stricts

Indices de réussite

Niveau de satisfaction des stagiaires supérieur à 85 %
Niveau d'attente des objectifs pédagogiques supérieur à 80 %

Évaluation de la formation

Fiche d'appréciation

Durée

1 jour (7 heures)

SESSION	DATE	TARIF
PARIS	21/10/2021	680 € HT *
A DISTANCE	02/12/2021	400 € HT
REGIONS	Nous consulter	680 € HT *

* 544 € HT à partir de 3 inscriptions

Contact référant handicap :

Jean-Charles DU BELLAY – 01 40 69 52 75

Existe en intra ou sur mesure – Contact :

infos@btpserv.com – 01 40 69 52 80

Objectifs

Maîtriser les réglementations des autorisations d'urbanisme
Identifier les changements induits par la réforme des autorisations d'urbanisme en phase d'instruction et d'attribution
Sécuriser les autorisations d'urbanisme et prévenir les recours

Contenu

Le champ d'application des autorisations d'urbanisme

- Constructions nouvelles
- Constructions existantes, changement de destination, démolitions
- Aménagement du sol, lotissement, permis de construire valant division

Les modalités préalables à un permis de construire

- Le certificat d'urbanisme (obtention et portée)
- Concertation préalable à la demande de permis
- Evaluation environnementale du projet
- Demande de permis (CERFA, pièces complémentaires, obligations...)

Instruction du permis de construire

- Les modalités et les délais d'instruction
- Consultation et avis
- Avis de l'architecte des bâtiments de France (ABF)
- Autorisation d'exploitation commerciale par le CDAC
- Conditions d'octroi du permis
- Décision suite à l'instruction

Mise en œuvre du permis

- L'affichage du permis
- Le recours des tiers
- Contrôle de légalité du préfet
- Le dossier modificatif et le transfert du permis
- Durée de validité du permis
- Ouverture du chantier
- Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT)

Le contentieux de l'urbanisme : source d'insécurité juridique des opérations

- Le recours gracieux
- Le recours contentieux
- Le retrait de l'autorisation
- Les limites des recours (L 600-1 et 2, L 600-7 et 8 du code de l'urbanisme)

Moyens et méthodes pédagogiques

- Apports théoriques
- Echanges avec les participants
- Supports Powerpoint
- Classeurs
- Annexes...

REF : CA2S21/24